



## heures supplémentaires

Par **Debu**, le **01/10/2019** à **08:09**

Bonjour,

Fonctionnaire territorial depuis juin 2001, j'ai changé de collectivité depuis le mois d'avril 2019 suite à la réussite au concours d'attaché territorial.

Dans ma précédente collectivité, j'ai accumulé 270 heures supplémentaires, respectivement en tant qu'agent de catégorie C et B.

Ma nouvelle collectivité n'a pas désiré reprendre ces heures supplémentaires.

Malgré un courrier recommandé, avec à l'appui une saisie d'écran du logiciel de traitement RH, stipulant le solde de ces heures supplémentaires, mon ancienne collectivité n'a pas répondu à ma question du paiement de ces heures (2 mois se sont écoulés depuis l'envoi du courrier en recommandé).

Merci de m'informer des dispositions à prendre.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **19/10/2019** à **22:52**

Bonjour

Je vous prie d'accepter nos regrets pour cette absence de réponse jusqu'à ce jour, malgré le nombre de vues.

Je ne suis pas spécialiste, mais je pense que vous pouvez réclamer si elles vous étaient précédemment payées ou si ce principe est prévu par un texte ou votre contrat.

Par **P.M.**, le **19/10/2019** à **23:59**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, pour avoir une réponse de spécialiste, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...